

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIERE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 3<sup>e</sup> Législature

## SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

## COMPTE RENDU INTEGRAL — 41<sup>e</sup> SEANCE

### 1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 8 Juin 1967.

#### SOMMAIRE

1. — Loi de finances rectificative pour 1967. — Discussion d'un projet de loi (p. 1689).

MM. Rivain, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; Debré, ministre de l'économie et des finances.

Discussion générale : MM. Ebrard, le ministre de l'économie et des finances, Lamps, Duffaut.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 1700).

**PRESIDENCE DE M. MAX LEJEUNE,**  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1967

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1967 (n° 272, 273).

\* (1 f.)

La parole est à M. Rivain, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. Philippe Rivain, rapporteur général.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dès la fin de 1966, tant devant votre commission des finances qu'à la tribune de l'Assemblée nationale, M. le ministre de l'économie et des finances avait clairement indiqué que le projet de budget pour 1967 laissait en suspens deux problèmes importants qui devraient, au cours des mois suivants, faire l'objet d'un examen approfondi.

A défaut d'évaluations précises connues à ce moment, le déficit du régime de protection sociale n'était pas pris en compte dans la loi de finances. De même, les problèmes financiers posés par la situation des entreprises publiques devaient faire l'objet d'une étude et d'un règlement ultérieur.

Le dépôt d'un collectif à cette période de l'année répond à des motifs d'impérieuse nécessité, puisqu'il s'agit d'accorder les ressources indispensables au régime général de la sécurité sociale.

Il répond, en outre, à des motifs d'opportunité, puisque le produit de l'emprunt qui vient d'être émis permettra, pour l'essentiel, de financer les investissements des entreprises publiques.

La loi de finances rectificative présente donc un double aspect : un aspect passif puisqu'il s'agit de financer une dépense certaine et inévitable, et un aspect actif dans la mesure où les

crédits ouverts permettront, par le financement d'investissements nouveaux, le renforcement de notre appareil productif.

Ce double aspect devrait apparaître nettement dans les comptes publics.

En fait la présentation comptable adoptée cette année encore comme en 1966 ne le permet pas et le total des crédits qui nous sont demandés va constituer un excédent net de charges de 4.250 millions de francs.

On pourrait pourtant admettre que seules les dépenses effectuées sans contrepartie de ressources affecteront le découvert. Dans ce cas, les 1.250 millions de francs dont l'inscription nous est proposée au titre des comptes de prêts du Trésor et qui correspondent au produit attendu de l'emprunt en cours d'émission ne constituent pas une charge nette, mais une dépense compensée par une recette d'égal montant.

Sur ce point, la commission des finances, par la voix de mon prédécesseur M. Louis Vallon, avait demandé l'an passé qu'une nouvelle présentation des comptes publics fût étudiée de manière à mettre clairement en évidence la différence entre les charges qui trouvent leur contrepartie dans le financement par l'emprunt et celles qui sont financées par les ressources ordinaires.

Nous serions heureux de savoir si le Gouvernement fait étudier cette proposition et s'il entend à l'avenir en tenir compte.

Comment se présente l'équilibre budgétaire en ce milieu de l'année 1967 ?

Pour la préparation de la loi de finances, le Gouvernement s'est fondé sur un certain nombre d'hypothèses économiques, notamment en ce qui concerne l'évaluation des recettes fiscales.

Nous savons maintenant que ces hypothèses ne sont pas entièrement confirmées. Au cours de ses derniers travaux, la commission des comptes de la nation et des budgets économiques a d'ailleurs été conduite à rectifier les prévisions qu'elle avait formulées en 1966.

La situation actuelle peut être caractérisée par un rythme de croissance relativement satisfaisant, si on le compare à celui observé chez nos principaux voisins, mais qui se révèle légèrement inférieur à celui qui avait été initialement prévu. La production intérieure brute devrait, dans les perspectives présentes, augmenter de 4,7 p. 100 contre 5 p. 100 en 1966 et 4,1 p. 100 en 1965.

Les perspectives relatives au commerce extérieur se sont infléchies ; le taux de croissance prévisible des exportations a dû être ramené de 8,8 p. 100 à 4,7 p. 100. Cette évolution du commerce extérieur risque de peser sur la production et, en définitive, sur le rythme d'expansion de l'activité nationale. En revanche, les prévisions concernant les investissements sont encourageantes. Nous retrouverons ces différentes perspectives retracées dans le rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques que le Gouvernement compte déposer au cours des prochains jours.

M. le ministre de l'économie et des finances a déclaré devant votre commission que le budget de 1967 s'exécutait normalement tant en dépenses qu'en recettes.

Les rentrées fiscales se situeraient à un niveau normal. Néanmoins, à la différence des deux années passées, on peut craindre que le montant des plus-values fiscales à espérer en fin d'année ne soit moindre qu'au cours des deux années précédentes.

Cette situation justifie le fait que le Gouvernement ait évité de recourir à la procédure des décrets d'avances. En effet, selon la loi organique, de tels décrets ne peuvent être pris que dans l'hypothèse où l'ouverture de crédits supplémentaires n'affecte pas l'équilibre prévu par la dernière loi de finances. Cette condition n'est vraisemblablement pas remplie.

Votre commission des finances, naturellement peu favorable à la procédure des décrets d'avances, a pris acte de la correcte application qui est ainsi faite de la loi organique.

L'évolution de la conjoncture économique et l'adoption des crédits supplémentaires qui nous sont proposés dans le collectif feront vraisemblablement que l'exécution du budget de 1967 se traduira par un découvert dont le montant exact dépendra de nombreux facteurs qui ne peuvent actuellement être appréciés parce qu'ils dépendent, soit de l'évolution de la conjoncture et des plus-values fiscales, soit des décisions du Gouvernement en matière de tarifs publics et d'un nouvel appel éventuel du Trésor à l'emprunt public.

Le ministre de l'économie et des finances a indiqué à votre commission que si le budget des dépenses courantes devait se présenter en équilibre, celui des dépenses d'investissement pouvait se trouver dans une situation différente selon l'action que le Gouvernement entendait exercer sur l'économie.

J'en viens maintenant au contenu du projet de loi qui se limite à deux articles. Ils tendent, l'un, à l'ouverture d'un crédit de 3 milliards de francs au titre des comptes d'avance du Trésor et destiné à la caisse nationale de sécurité sociale, et l'autre,

à l'augmentation, à concurrence de 1.250 millions, des crédits déjà ouverts au titre des comptes de prêts du Trésor.

Le déficit du régime général de la sécurité sociale n'a cessé de s'aggraver au cours des dernières années. Il atteignait 2.125 millions en 1966. Pour 1967, les dernières prévisions font présumer que le solde déficitaire atteindra 2.593 millions. En outre, le régime général est débiteur de 448 millions auprès de divers organismes et il convient que ces dettes soient apurées avant que n'interviennent les mesures de redressement à l'étude.

Dans ces conditions, les besoins financiers du régime général et des régimes qui lui sont financièrement rattachés devraient s'élever, selon les prévisions, à environ 3 milliards. C'est donc une avance de ce montant qui devrait être accordée.

Depuis les travaux préparatoires du V<sup>e</sup> Plan, nous connaissons la forte progression des dépenses sociales et l'impossibilité, sur les bases actuelles, de parvenir à un équilibre financier des régimes sociaux. Selon la commission des prestations sociales du V<sup>e</sup> Plan, la simple prolongation de la progression constatée jusqu'ici entraînerait une augmentation de dépenses de 42 p. 100 d'ici à 1970 et, à cette époque, le déficit annuel serait de 8 milliards. La progression retenue par le V<sup>e</sup> Plan, soit 38 à 40 p. 100, a donc un caractère normatif.

Si l'hypothèse retenue devait se réaliser, le déficit annuel à la fin du V<sup>e</sup> Plan resterait encore supérieur à 5 milliards. La forte croissance des dépenses de protection sociale conduit inévitablement à un déficit dans la mesure où il paraît difficile de les équilibrer par des ressources équivalentes, que celles-ci proviennent des cotisations ou soient assurées par un financement budgétaire. En fait — et ce point n'est pas toujours suffisamment mis en relief — dans l'économie actuelle du système français de sécurité sociale, il n'existe aucun lien direct entre les dépenses et les recettes.

Les premières dépendent de la situation démographique et sanitaire et augmentent rapidement sous l'influence de l'amélioration du niveau de vie, du progrès social et de la prolongation de la vie humaine. Les secondes sont assises sur les salaires et liées par conséquent à l'activité économique. Dès lors, les recettes qui se traduisent, en définitive, par un prélèvement sur l'économie trouvent nécessairement une limite, alors que les dépenses continuent de progresser puisque aussi bien elles sont effectuées en dehors de toute considération financière. Il y a donc un problème d'équilibre financier, dont il convient de reconnaître d'ailleurs qu'il est, jusqu'ici, resté subordonné aux objectifs du plan français de sécurité sociale qui vise à assurer au plus grand nombre une protection sociale de plus en plus complète.

Plusieurs commissions ou organismes d'études ont été chargés d'étudier les divers aspects de notre organisation de protection sociale, qu'il s'agisse des structures, des problèmes de l'assurance maladie ou du financement des prestations. Leurs conclusions étant maintenant connues, le Gouvernement dispose des éléments propres à éclairer les décisions qu'il doit prendre par ordonnance.

Dans l'immédiat, on peut considérer que deux causes essentielles sont à l'origine du déficit des régimes sociaux. C'est, tout d'abord, la croissance extrêmement rapide des prestations de l'assurance maladie et, dans une certaine mesure, les charges supplémentaires qui ont été progressivement imposées au régime général. Selon les dernières prévisions, le produit des cotisations augmenterait de 11,4 p. 100 en 1967, alors que le taux d'accroissement des produits s'établirait à 13,2 p. 100.

Ce sont les prestations de l'assurance maladie qui accusent la croissance la plus forte — plus 13,8 p. 100 — sous l'effet, notamment, de l'augmentation importante des prestations en nature dont le taux de progression s'établirait à 14,7 p. 100. Cette différence entre la progression des recettes et l'augmentation des dépenses fait prévoir un déficit de plus de 2.500 millions.

L'autre aspect financier concerne les transferts qui constituent une source de controverses depuis de nombreuses années. La commission des prestations sociales du V<sup>e</sup> plan s'est efforcée de définir les critères permettant de distinguer les transferts justifiables des autres.

L'application des critères qu'elle a elle-même définis a permis à la commission des prestations sociales du V<sup>e</sup> plan d'envisager un report, à la charge du budget de l'Etat, de certaines dépenses actuellement supportées par la régime général, et cela à concurrence de 2 milliards de francs environ. Ce chiffre constitue une simple indication et rien n'autorise à penser qu'il sera retenu, en définitive, par le Gouvernement. Ce qu'il faut savoir à propos des transferts, c'est qu'une décision concernant le retour au budget de l'Etat de certaines des charges jusqu'ici imposées au régime général de la sécurité sociale, allégerait sans doute le déficit, mais ne saurait le combler.

Sur ce point, le ministre de l'économie et des finances a déclaré devant votre commission que le Gouvernement avait l'intention d'inscrire progressivement au budget de l'Etat certaines des dépenses actuellement supportées par le régime

général de la sécurité sociale et qu'une première application de cette nouvelle répartition des charges serait faite dans le projet de budget pour 1968.

En l'état de la question, et quelle que soit la décision à intervenir, votre commission a jugé qu'il était indispensable de définir clairement les charges qui doivent incomber au régime général de la sécurité sociale et celles qui doivent être supportées par le budget.

Les efforts entrepris en vue de parvenir à l'équilibre financier des régimes sociaux seront d'autant mieux compris que toute ambiguïté aura pu être levée sur ce point.

Le deuxième objet du projet de loi est de pourvoir aux besoins de financement des entreprises nationales. La plus grande partie du produit de l'emprunt d'équipement doit être affectée à un relèvement des plafonds des prêts du fonds de développement économique et social. Comparable en ses modalités à ceux qui l'ont précédé, le dernier emprunt en diffère surtout par la date retenue pour son lancement. Le Gouvernement a estimé, en effet, qu'étaient réunis les éléments permettant de ne pas différer davantage l'émission d'un emprunt d'équipement. Ces éléments résultent non seulement de la conjoncture présente, mais aussi de l'état du marché financier dont la physionomie n'a guère varié depuis la fin de 1966.

Certes, des progrès ont été accomplis depuis quelques mois dans le domaine du crédit à long terme sous l'effet des mesures prises en accord avec le Conseil national du crédit. Cependant, dans l'état actuel des choses, le marché financier ne répond qu'insuffisamment aux besoins de financement à long terme éprouvés par l'économie.

Cette situation explique que l'Etat prenne l'initiative d'user de son crédit propre et de la garantie qui s'y attache pour faire appel aux ressources de l'épargne. Il assume ainsi un rôle de transformation du crédit que le secteur bancaire ne parvient que très difficilement à tenir. Dans ces conditions, le marché financier demeure encore dominé par les appels de l'Etat, mais on peut espérer qu'à terme plus ou moins long, les entreprises publiques et le secteur privé parviendront à se présenter sur le marché pour leur propre compte.

La plus grande part du produit de l'emprunt en cours est destinée aux entreprises nationales. Celles-ci, et singulièrement l'E. D. F. qui doit être la principale partie prenante, obtiendront ainsi des conditions de taux plus favorables que celles du marché.

A concurrence de 250 millions de francs, le produit de l'emprunt sera utilisé pour le financement de nos exportations. Il s'agit de la mise en œuvre de la procédure du crédit fournisseur qui autorise le Crédit national à accorder aux entreprises exportatrices des prêts à long terme. Cet encouragement paraît d'autant plus opportun qu'il s'applique à un secteur de l'économie nationale qui connaît actuellement un fléchissement notable du fait de la conjoncture incertaine qui affecte l'économie de nos principaux clients.

Telles sont les quelques observations que je devais présenter au nom de la commission des finances. Votre commission tient à rappeler que nous sommes en présence d'une simple échéance, puisque les problèmes que le Gouvernement nous propose de régler aujourd'hui nous étaient connus dès la fin de 1966, qu'il s'agisse du déficit de la sécurité sociale ou des besoins de financement des entreprises nationales. A cette époque, la date était incertaine, de même qu'était inconnu le coût exact des mesures à intervenir, mais les deux problèmes étaient présents à l'esprit de ceux qui ont voté la loi de finances pour 1967.

Il est incontestable que cette échéance affecte l'équilibre des finances publiques. Elle ne saurait cependant être considérée comme incompatible avec les données de l'équilibre économique actuel, et c'est pourquoi votre commission des finances vous demande d'adopter sans modification le projet de loi de finances rectificative pour 1967. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances.** Mesdames, messieurs les députés, deux raisons font que mon intervention sera réduite à quelques minutes.

La première, c'est l'excellent et complet rapport que M. Rivain vient de vous présenter; la seconde, c'est l'ouverture, à la fin de ce mois — comme le souhait en a été exprimé — d'un débat sur l'ensemble des problèmes économiques.

La perspective de ce débat ramène à sa juste mesure la discussion du collectif qui vous est présenté, d'autant plus qu'aucun des deux articles de ce collectif n'est une surprise.

Pour ce qui concerne la sécurité sociale, ceux qui ont participé à la discussion du budget de 1967 se souviennent de mes

déclarations et de celles de M. le rapporteur général de l'époque. J'ai dit, alors, que le déficit de la sécurité sociale, qui s'est accentué au cours des dernières années, posait non plus seulement un problème de simple financement, mais un problème de réforme. Car on ne peut plus, comme les années précédentes, évaluer chaque année ce que représentait pour l'économie générale ce déficit grandissant. Désormais il faut étudier les perspectives des dix prochaines années et tenir compte d'une progression qui, du fait d'une augmentation excessive des prestations sociales, risque non seulement de peser sur notre activité économique mais, en définitive, d'être nuisible aux assurés sociaux eux-mêmes.

Dans ces conditions, je disais en octobre 1966 que le déficit, qui était évalué entre deux milliards et demi et trois milliards de francs, serait couvert dans le courant de l'année 1967, en même temps que des mesures seraient prises pour qu'il ne se reproduise pas.

Voilà pourquoi nous vous demandons une avance du Trésor de l'ordre de trois milliards de francs, supérieure à celle de l'an dernier, qui s'élevait à un peu moins de deux milliards, mais nettement inférieure à ce que serait le déficit de l'année 1968 si aucune mesure n'était prise puisque, d'après les perspectives les plus optimistes, si je puis dire, il se chifferrait à quatre milliards de francs.

La mesure qui vous est demandée est donc destinée à faire face au déficit d'une sécurité sociale qui n'est pas encore réformée, à un moment où l'examen des charges respectives du régime général et du budget n'est pas encore achevé.

Il est vrai, comme je l'ai dit à la commission des finances, que si les mesures qui seront prises à la suite du vote de la délégation de pouvoirs en vertu de l'article 27 de la Constitution aboutissent, même au titre de l'année 1967, à un certain nombre d'économies, le crédit qui vous est demandé se révélera excessif. Mais il est probable que, pour l'essentiel, les économies qui seront réalisées et la réforme qui sera décidée porteront sur l'année 1968. Il n'empêche qu'au cas où cette avance de trois milliards de francs serait excessive le surplus ne serait naturellement pas affecté à d'autres objets, je n'ai pas besoin d'y insister.

Le second article concerne une décision qui a été également prise et annoncée en même temps que j'évoquais le problème de la réforme générale des entreprises publiques, de leur tarification et de leurs investissements.

La règle avait déjà été adoptée depuis longtemps, selon laquelle les crédits n'étaient prévus, notamment pour les entreprises publiques, que dans la mesure où l'argent était disponible, c'est-à-dire qu'on liait l'ouverture de ces crédits à la réalisation effective d'un emprunt, et à condition que l'ensemble de ces crédits fit partie des autorisations incluses dans une loi de finances.

Ce qui est nouveau, c'est que la situation économique et notre souci de soutenir l'activité économique en développant sans tarder un certain nombre d'investissements et d'équipements nous ont conduits à décider dès le printemps le lancement de l'emprunt national d'équipement, émis les années précédentes en automne.

Il vous est donc demandé d'approuver la répartition du produit de cet emprunt dans les conditions normales et habituelles: la majeure partie, soit un milliard de francs, ira au fonds de développement économique et social, c'est-à-dire pour une grande part aux investissements des entreprises publiques; mais, ainsi que l'a souligné M. le rapporteur général, une petite part sera affectée à des investissements privés reconnus prioritaires par l'Etat en fonction des indications du Plan; enfin, 250 millions seront attribués au Crédit national et à la Banque française pour le commerce extérieur, pour contribuer notamment au financement des exportations de biens d'équipement.

Votre autorisation nous est indispensable pour que, dès que l'emprunt sera clos — c'est actuellement une question d'heures — nous puissions procéder aux répartitions que nous jugeons utiles et urgentes pour l'activité économique.

Un mot enfin au sujet de l'application de la loi organique, qui exige du gouvernement le dépôt d'un rapport économique et financier.

Ce rapport vous sera distribué dans cinq ou six jours, par conséquent avec un certain retard. Ce retard est dû essentiellement au fait que j'ai voulu attendre les délibérations de la commission des comptes de la nation.

Sans doute, dans certains cas, ces délibérations n'ont-elles pas d'incidence sur l'examen de la situation économique et financière. Mais les prévisions établies l'an dernier ayant dû être revues en baisse en raison de la conjoncture européenne, nous avons le devoir d'attendre les conclusions de la commission des comptes de la nation. En contrepartie de ce retard, vous recevrez un rapport qui sera sans doute le plus complet de tous ceux qui jusqu'à présent ont été déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale à pareille époque.

Telles sont, mesdames, messieurs, les explications que je vous devais en complément du parfait exposé de votre rapporteur général.

Je répète ce que j'ai dit tout-hier à la commission des finances. Vous n'êtes pas saisis d'un collectif modifiant la loi de finances sur des points que vous auriez ignorés au moment où vous l'avez votée. Dans l'ensemble, du point de vue tant des dépenses que des recettes, l'exécution du budget a été conforme aux prévisions, compte tenu de l'indication donnée par M. Rivain et que j'avais moi-même fournie en octobre dernier, à savoir que notre mode de calcul des recettes fiscales et, d'une manière générale, notre appréciation de l'évolution de l'économie aboutiraient à ce que nos recettes réelles seraient beaucoup plus proches que les années précédentes des recettes prévues. Nous veillons à ce que les dépenses ne dépassent pas les plafonds prévus par le budget. Il n'y a donc pas de différences sensibles entre les résultats de l'exécution du budget et les prévisions qui ont été établies lors de son élaboration.

Il n'en reste pas moins que les deux points qui avaient retenu votre attention et sur lesquels j'avais moi-même mis l'accent — le déficit de la sécurité sociale et la situation des entreprises publiques — justifiaient cette loi qui, en fin de compte, est moins une loi de finances rectificative qu'une loi complémentaire.

C'est sous le bénéfice de ces observations que je demande à l'Assemblée d'adopter ce projet dans les termes mêmes où il a été accepté par la commission des finances. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Ebrard. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Guy Ebrard.** Monsieur le ministre, vous venez de justifier les mesures proposées dans le mince document budgétaire qui nous a été soumis.

Devant la commission des finances, vous avez déclaré qu'en temps ordinaire un simple collectif devait être un compte d'ajustement ou de régularisation. Entendez-vous par là que nous ne sommes pas en temps ordinaire ?

Ce qui est peu ordinaire, en tout cas, c'est de vous voir mettre fin à des décrets d'avances que nous avions si souvent dénoncés et que vos amis de la majorité ont si souvent approuvés ! Mais vous l'avez fait et nous nous en réjouissons.

Ce collectif nous permettra d'aborder certains sujets, tels la protection sociale et le financement des entreprises publiques ou privées, et de dire que la nécessité d'un débat économique et financier se manifeste aujourd'hui d'autant plus que le Gouvernement a pris hier des mesures importantes, s'agissant notamment de la hausse des tarifs publics. Nous laisserons d'autant moins passer l'occasion qui nous est ainsi offerte que, dans cette Assemblée, les possibilités de vote nous sont assez mesurées. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Eh bien ! une occasion vous est offerte, saisissez-la ! Ce n'est pas un rapt.

**M. Guy Ebrard.** Nous avons bien l'intention de ne pas la laisser passer !

Par l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi, vous nous demandez une avance de 3 milliards de francs pour combler le déficit de la sécurité sociale, car — M. le rapporteur général l'a rappelé — la progression des dépenses par rapport aux recettes a largement dépassé les prévisions du Plan.

Nous nous adressons ici au Gouvernement. En dépit des explications que M. le ministre nous a données, nous ne pensons pas qu'il soit de bonne gestion de nous présenter au mois de mai une note à payer à la sécurité sociale alors que, depuis deux ou trois ans au moins, le déficit qui se préparait était connu.

Vous disposez, monsieur le ministre, d'un pouvoir sans partage depuis cinq ans. Qu'avez-vous fait pour entreprendre les réformes de structure qui s'imposaient ? Vous avez attendu un arbitrage au sommet qui n'a pas été rendu. Alors, vous avez demandé au Parlement de déléguer ses pouvoirs pour que ceux qui ont été responsables avec continuité des décisions à prendre et qui ne les ont pas prises puissent, à l'abri d'un dialogue — pourtant à la mode — prendre toutes mesures à leur guise, sans en rendre compte, sinon *a posteriori*.

En effet, la progression du déficit de la sécurité sociale est bien connue. En 1965, le déficit était de 1.171 millions de francs ; en 1966, de 2.125 millions ; en 1967, le solde déficitaire devrait atteindre 2.593 millions. Si l'on y ajoute 448 millions de dépenses mises indûment à la charge de la sécurité sociale, les besoins globaux de trésorerie atteignent les 3 milliards que vous nous demandez.

Le problème des transferts de charges se trouve donc posé : 720 millions imputés à la sécurité sociale au titre de l'allocation supplémentaire, 120 millions au titre de l'assurance vieillesse des mineurs, 400 millions au titre des prestations familiales agricoles, 195 millions au titre des assurances sociales des salariés agricoles, et 48 millions de francs pour le fonctionnement du ministère du travail.

La commission des prestations sociales suggère, dans le rapport qu'elle a déposé, un certain nombre de mesures et s'efforce d'établir les critères qui permettraient d'éliminer plusieurs transferts. Elle conclut notamment qu'il conviendrait d'exclure, comme excédant les limites de la solidarité interprofessionnelle, les transferts correspondant à des charges plus avantageuses que celles du régime général ou résultant de l'insuffisance de l'effort contributif des assujettis au régime concerné.

En commission des finances, vous avez déclaré, et vous venez de le confirmer, qu'il était dans vos intentions de transférer au budget de l'Etat certaines dépenses du régime général. Ainsi, après avoir débudgétisé, vous rebudgétisez. Vous faites le contraire de ce que vous aviez fait. Ce n'est pas là, d'ailleurs, une mince raison de nous réjouir, car nous avions protesté à l'époque contre cette débudgétisation.

Vous ne nous avez pas caché qu'il ne suffirait pas — c'est évident — d'imputer au budget de l'Etat un certain nombre de ces dépenses pour régler le problème. Nous aurions souhaité qu'au moment où nous sommes sollicités d'avancer trois milliards à la sécurité sociale vous nous fassiez connaître à grands traits les mesures que vous comptez prendre par ordonnances.

Allez-vous augmenter le ticket modérateur ?

Allez-vous revenir sur la liberté des prescriptions médicales, voire sur les conditions d'exercice de la médecine ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** J'ai dit le contraire à cette tribune.

**M. Guy Ebrard.** J'en prends acte avec satisfaction.

La commission des prestations sociales conclut à la nécessité de modérer les prestations. Mais de quelle manière, dans quelles conditions ? Vous ne l'avez pas dit.

Elle conclut également à la nécessité d'augmenter la contribution des assurés. Comment allez-vous vous y prendre ? Allez-vous majorer les cotisations, imposer une participation sur les retraites contributives, déplaçonner les cotisations personnelles ?

Hier, nous avons appris par la presse qu'un décret allait modifier le remboursement de certains produits pharmaceutiques. Nous souhaiterions à cet égard quelques explications, voire quelques apaisements.

Toutes ces mesures auront de profondes répercussions sur le pouvoir d'achat des travailleurs et sur le fonctionnement des entreprises, à un moment où la conjoncture économique ne répond peut-être pas tout à fait aux espoirs affichés par le Gouvernement. Notre balance commerciale se détériore, le taux de couverture de nos importations par nos exportations diminue, le déficit de notre commerce extérieur s'accroît. M. le ministre chargé du Plan l'a confirmé devant la commission des finances, précisant même que, pratiquement, les clignotants s'allumaient. La production industrielle est en relative stagnation ; en tout cas, le ralentissement enregistré dans le second semestre de 1966 s'est accentué en 1967. Le rythme de croissance de la production industrielle paraît avoir diminué, et l'enquête de l'I. N. S. E. E. auprès des chefs d'entreprise, effectuée au mois de mai et publiée hier dans la grande presse, démontre bien que l'augmentation de la production industrielle, ralentie depuis l'automne, a maintenant cessé et risque d'accuser une baisse dans les prochains mois.

Le marché du travail se détériore lui aussi et la situation de l'emploi reste inquiétante. Les mouvements sociaux, d'ailleurs, en ont été l'expression et le succès des grèves du mois de mai en a été la démonstration.

Sans doute la création d'un secrétariat d'Etat chargé des problèmes de l'emploi traduit-elle aussi cet aveu.

Les statistiques sont peut-être difficiles à apprécier car nombreux sont les travailleurs sous-employés qui ne se font pas inscrire comme demandeurs d'emploi.

Pourtant, selon le dernier bulletin des statistiques du travail, publié par le ministère des affaires sociales, le rapprochement de toutes les données statistiques du marché du travail avec celles du mois correspondant de l'année précédente démontre :

Une augmentation de 15 p. 100 des demandes nouvelles : 92.000 en février 1967, contre 78.000 en février 1966 ;

Une augmentation de 16 p. 100 des demandes d'emploi non satisfaites : 194.300 au 1<sup>er</sup> mars 1967 contre 167.300 au 1<sup>er</sup> mars 1966 ;

Une légère diminution des offres nouvelles ;

Une diminution de 10,5 p. 100 des offres d'emploi non satisfaites et une diminution de 15 p. 100 du volume des

placements : 31.200 en février 1967 contre 36.500 en février 1966 ;

Enfin, une augmentation de 17 p. 100 du nombre des chômeurs secourus : 46.200 au 1<sup>er</sup> mars 1967 contre 39.400 au 1<sup>er</sup> mars 1966.

Il est évident que des incertitudes persistent quant à la sécurité de l'emploi. Nous connaissons bien, au-delà des statistiques, dans nos régions et dans nos départements, le nombre et la nature des entreprises en déficit, singulièrement dans ces régions éloignées de la capitale, peut-être plus défavorisées que d'autres, où l'industrialisation est indispensable et où, contrairement au tableau un peu optimiste brossé devant la commission des finances par M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, les opérations de décentralisation sont encore rares, lentes et insuffisantes.

Je vous demande, monsieur le ministre, si le moment n'est pas venu de réadapter les incitations financières qui avaient été établies en fonction des disparités régionales. Ce ne sera pas en effet la hausse des tarifs, notamment des tarifs pour les marchandises, qui facilitera les choses en faisant peser sur les régions les plus défavorisées, spécialement sur les axes secondaires, le poids de leur éloignement. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Les inquiétudes que nous traduisons ici à propos du déficit du régime général sont largement partagées par les autres catégories sociales.

Les travailleurs indépendants attendent toujours la publication des décrets d'application dont M. le rapporteur général a bien voulu dernièrement souligner justement le retard.

Quant aux agriculteurs, ils s'inquiètent, dans le cadre de la conjoncture qui leur est propre, des mesures qui pourraient être prises à leur encontre, notamment par un relèvement substantiel de leurs cotisations.

Est-il besoin, à ce propos, de rappeler que le revenu par exploitant agricole exprimé en francs constants, qui a diminué de 2 p. 100 durant les années 1964 et 1965, n'a pas atteint en 1966 et n'atteindra probablement pas en 1967 l'objectif de 4,8 p. 100 qui avait été fixé par le Plan ? C'est dire que le rattrapage ne se fera pas.

Au moment où vous vous apprêtez à mettre en question, peut-être d'une manière uniforme, les taux des cotisations des agriculteurs, vous ferez une nouvelle fois peser sur certaines catégories d'entre eux, dans les régions les plus défavorisées, une charge plus lourde que celle qui supportent les autres.

L'Institut national de la statistique et des études économiques nous a appris que le résultat brut d'exploitation par agriculteur variait considérablement : pour une moyenne de 100 dans la France entière, il est de 276 en Picardie contre 60 en Auvergne et en Limousin.

Aussi, avant de prendre ces mesures, ne manquez pas, monsieur le ministre, de considérer toutes les incertitudes que comporte encore la conjoncture agricole, notamment au moment de l'ouverture des frontières, sans parler d'un certain nombre d'injustices dont je citerai simplement un exemple.

Est-il normal qu'un producteur de maïs perçoive en 1966 le même prix au quintal qu'en 1958, soit 39,26 francs ? Le prix n'a pas varié depuis huit ans, alors que dans le même temps les frais de production ont augmenté de 4 p. 100. Or cette production trouve pourtant un débouché dans la Communauté. Encore faudrait-il rester fidèle tant à l'esprit qu'à la lettre du traité de Rome dont l'objet essentiel était d'améliorer le revenu des agriculteurs et d'éviter une disparité avec les autres catégories sociales de la nation.

L'article 2 du projet ouvre, au titre des comptes de prêts et de consolidation, un crédit supplémentaire de 1.250 millions de francs. Il s'agit, nous avez-vous dit, de faciliter le financement des investissements des entreprises publiques et de certaines entreprises privées.

En fait, les sources privées de financement des entreprises se révèlent actuellement insuffisantes : en effet, le marché financier traverse une crise de confiance qui ne facilite pas les souscriptions demandées par les entreprises privées ; l'auto-financement des entreprises s'est progressivement réduit ; les banques, malgré une augmentation de leurs ressources, ne prêtent pas davantage à moyen ou à long terme.

C'est dans ces conditions que le Trésor intervient sous la forme d'emprunts d'équipement octroyés aux entreprises par l'intermédiaire du F. D. E. S. C'est dire que nous assistons, quoique vous puissiez prétendre, à une redéfinition de l'équilibre budgétaire et de l'impasse.

En 1965, le même gouvernement, en tout cas le même Premier ministre, annonçait que, pour la première fois depuis des décennies, le budget de l'Etat était voté en équilibre. On fit cette annonce à grand renfort de publicité et la plus haute autorité de l'Etat ne manqua pas de signaler ce record

qui nous ramenait bien loin des pratiques contestables du passé. Nous avions pour notre part, plus modestement, fait valoir que ce n'était là qu'un artifice et que ce résultat n'avait pu être obtenu que par le report sur la Caisse des dépôts et consignations d'un certain nombre de dépenses, par une débudgétisation et un transfert de charges de l'Etat aux communes.

En 1966, voté avec le même équilibre contestable, le budget a été, en fin de compte, clos avec un déficit de trois milliards et demi de francs.

En 1967, le déficit croit encore. Pour que l'on ne s'y trompe pas, à la commission des finances, notre collègue M. Paquet, a invité le Gouvernement à faire un effort de sincérité budgétaire et à inscrire en dépense à caractère définitif l'avance de trésorerie que le collectif entend consentir à la sécurité sociale. Il n'a pas été entendu et s'est même vu menacé de l'article 40 de la Constitution, quoique chacun s'accorde pourtant à estimer que ces trois milliards de francs d'avance sont consentis à fonds perdus. Il s'ensuit que le découvert budgétaire en sera affecté d'autant et que nous nous préparons à quelques difficultés budgétaires pour 1968.

La stagnation économique risque d'avoir des répercussions sur les recettes budgétaires et les moins-values résultant de l'application des nouveaux taux de la taxe sur la valeur ajoutée vont se traduire par une ponction de quelques milliards dans le Trésor.

Or, dans le même temps, les dépenses de l'Etat ne vont certainement pas décroître, notamment au niveau des entreprises publiques. Le rapport Nora a bien été déposé, mais rien n'a été fait.

Sans doute le Gouvernement a-t-il hier décidé des hausses des tarifs publics. Je ne sais si elles suffiront à éponger au moins le déficit des entreprises publiques ; elles pèseront en tout cas lourdement sur les budgets modestes. Il est certain que si vous n'entrez aucune réforme des structures, tout sera à recommencer, de nouvelles hausses interviendront et rien n'aura été réglé. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Enfin, M. le ministre des finances nous a clairement exposé que le déficit de la sécurité sociale serait progressivement rattrapé sur plusieurs exercices. Donc le budget de 1968 portera la trace d'un nouvel effort financier et il est probable qu'en l'absence de rentrées fiscales suffisantes on recourra à nouveau à l'emprunt, quitte à gonfler l'impasse retrouvée.

Ainsi, hier l'équilibre budgétaire sans impasse était la règle d'or ; aujourd'hui l'impasse permet de masquer le déséquilibre du budget ; demain le niveau de l'impasse sera, s'il ne l'est déjà, voisin de celui de 1958, lorsque vous avez pris la direction des affaires de l'Etat.

La conclusion est que tout est un éternel recommencement et que vous n'avez rien inventé. Vous retrouvez ce que vous avez voulu bannir : c'est le premier désaveu de votre politique. Bientôt, je le crains, vous en aurez un autre en raison de l'insuffisance, donc de l'injustice de votre politique sociale. Tout cela s'ajoute aux perspectives incertaines de votre politique économique et financière, ce que, dans un rapport certes très nuancé, M. le gouverneur de la Banque de France lui-même n'a pas manqué de souligner, reprenant les circonstances ayant sans doute évolué, la tradition qui avait été inaugurée par ses prédécesseurs.

Monsieur le ministre, ce n'est pas nous qui souhaiterions refuser à la sécurité sociale le moyen de fonctionner ni empêcher le financement des entreprises publiques et privées. Votre collectif nous propose aujourd'hui des mesures certes connues mais fragmentaires puisque, disposant de la continuité du pouvoir, vous n'avez pas accompli les réformes de structure qui s'imposaient. Mais cela pourrait faire l'objet d'un vaste débat économique et financier. Pour le moment, il s'agit de juger votre politique dans son ensemble. Les occasions de voter, je l'ai dit en commençant, nous sont mesurées. Vous ne serez donc pas étonné si nous émettons un vote conforme à nos déclarations. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Lamps. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. René Lamps.** Mesdames, messieurs, notre Assemblée est saisie d'un projet de loi de finances rectificative dont l'objet est d'ouvrir un crédit supplémentaire total de 4.250 millions de francs, dont 3.000 au titre de la sécurité sociale et 1.250 en comptabilisation de l'emploi du nouvel emprunt d'équipement.

Ainsi que l'indique l'exposé des motifs du projet, « l'équilibre général du budget de 1967 doit être modifié en conséquence. Un excédent net de charges de 4.247 millions de francs se substitue à l'excédent net de ressources de trois millions prévu par la loi de finances pour 1967 ».

L'équilibre du budget se trouve donc rompu et, si l'on considère la situation globale, comme le fait l'exposé des motifs, le déficit remplace l'excédent.

Je ne chercherai pas si les crédits sont, suivant la nouvelle terminologie, « au-dessus ou au-dessous de la ligne », s'il s'agit d'opérations à caractère définitif ou à caractère temporaire, car en ce qui concerne au moins un des éléments, la sécurité sociale, la ligne de partage est bien difficile à tracer. Je note simplement — et M. le ministre de l'économie et des finances l'a confirmé — que cette situation était connue dès la discussion budgétaire, en octobre dernier.

Rappelons en effet que le budget tenait compte de certaines hausses des tarifs des services publics, à intervenir après les élections. Rappelons aussi que le problème de la sécurité sociale avait été largement évoqué par le Gouvernement. Rappelons enfin qu'une loi de finances rectificative avait déjà, en décembre, détruit le bel équilibre du budget de 1966.

Il est clair qu'à la veille des élections la volonté de présenter à tout prix un budget en équilibre avait prévalu sur toute autre considération.

Aujourd'hui, le projet de loi de finances rectificative intéresse essentiellement la sécurité sociale; c'est donc ce sujet que j'aborderai en premier lieu.

J'observe d'abord que notre pays est, de tous les Etats membres du Marché commun, celui où la participation de l'Etat au financement du budget social est la plus faible. Il est un des rares pays où le budget national n'apporte aucune ressource à la sécurité sociale des salariés et le seul où, au contraire, les cotisations perçues servent à alléger les charges de l'Etat, soit directement par voie de transfert, soit indirectement sous forme d'investissements hospitaliers, voire de dépenses d'enseignement. Il ne paraît donc pas anormal que l'Etat participe au financement de la sécurité sociale.

En ce qui concerne le problème qui nous est soumis aujourd'hui, cela pourrait même constituer une mesure de clarté, car le Gouvernement est le premier responsable du déficit actuel de la sécurité sociale. Depuis 1958, il a mis à la charge de la caisse les allocations supplémentaires du fonds national de solidarité. Progressivement, il a fait supporter au régime général ainsi qu'aux caisses de prestations familiales des dépenses qui normalement lui incombent, comme le déficit du régime agricole et du régime minier ou le fonds spécial des non-salariés.

Différentes commissions gouvernementales ont examiné le problème du financement de la sécurité sociale: elles ont reconnu ces faits. Elles en ont même chiffré l'incidence qu'elles ont estimée l'une à 2.300 millions, l'autre à 4 milliards de francs.

Il est clair que si ces transferts n'avaient jamais eu lieu, la sécurité sociale serait actuellement en excédent pour plusieurs années encore. L'idée de lui restituer les sommes indûment prélevées apparaît donc comme une simple mesure de justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

D'autre part, la politique de blocage des salaires réduit les ressources des caisses. La revalorisation des salaires, en particulier de ceux qui sont anormalement bas, permettrait sans aucun doute d'accroître les ressources sans augmenter les cotisations ni réduire les prestations, lesquelles pourraient d'ailleurs être améliorées.

Mais le Gouvernement n'a pas caché sa volonté de « réduire les dépenses » de la sécurité sociale, donc, en définitive, et bien qu'il s'en défende, de porter atteinte aux droits des assurés sociaux. L'expérience du passé, la franchise de 3.000 anciens francs, la réduction du taux de remboursement de certains produits pharmaceutiques montrent que, là encore, il a de la suite dans les idées. C'est une des raisons pour lesquelles la demande de pouvoirs spéciaux a suscité et suscite encore une telle opposition dans le pays.

Certes, un problème existe en raison de la croissance des dépenses et M. le rapporteur a bien voulu le rappeler tout à l'heure. Ce problème doit être réglé. Sans revenir sur l'exposé présenté par M. Waldeck Rochet à cette tribune, je rappelle que nous considérons qu'il est possible d'équilibrer la sécurité sociale à condition — mises à part les questions de transferts et de relèvement des salaires dont j'ai parlé — d'augmenter le budget de la santé publique, de supprimer les taxes fiscales frappant les produits pharmaceutiques et, en attendant la nationalisation que nous proposons des grands monopoles de l'industrie chimique, de limiter strictement les prix des produits et de veiller à leur conditionnement, de faire payer par tous les patrons retardataires ce qu'ils doivent à la sécurité sociale, de mettre à l'étude le problème du financement des régimes spéciaux afin de lui apporter une solution satisfaisante. Avec M. Ebrard, nous serions heureux de connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Je note ensuite que le chiffre de 3 milliards de francs qui a été avancé paraît exagéré, au point que le projet lui-même

prévoit même un ajustement en baisse dans la loi de finances rectificative de la fin de l'année. Mais, nous avez-vous dit, monsieur le ministre, vous pensez utiliser la totalité de ce crédit. Comme il est certain que la situation critique actuelle résulte des transferts opérés depuis plusieurs années, n'est-ce pas en quelque sorte à dessein que le Gouvernement a noirci le tableau, afin de tenter de justifier les mesures projetées dans les pouvoirs spéciaux, bref pour faciliter les attaques contre la sécurité sociale?

Le projet de loi de finances rectificative comporte également la répartition des sommes provenant de l'emprunt. Un milliard de francs sera affecté au fonds de développement économique et social, partie pour les entreprises publiques, partie pour les entreprises privées. Nous aimerions connaître la répartition exacte. Et 250 millions de francs seront affectés à des prêts au crédit national et à la banque française du commerce extérieur pour le financement d'achat de biens d'équipement par des clients étrangers.

Ici, nous abordons un des aspects de la politique économique du Gouvernement. Celui-ci entend assurer des moyens de financement aux entreprises publiques. Il n'entend d'ailleurs pas se cantonner à des prêts comme ceux qu'il propose aujourd'hui. Il a décidé aussi, c'est ce que la presse nous a appris, de relever les tarifs des services publics. Cela avait été annoncé, je l'ai dit lors de la discussion budgétaire sous prétexte de « vérité des prix », mais les mesures envisagées avaient été reportées après les élections.

La presse et la radiodiffusion nous ont fait connaître aujourd'hui la nature des hausses décidées en matière de transports: l'augmentation moyenne pondérée en ce qui concerne la S. N. C. F. est de 5,40 p. 100: 5 p. 100 pour les tarifs voyageurs et 7,78 p. 100 à 10,51 p. 100 pour les tarifs marchandises. Par contre la hausse atteint 30 p. 100 pour les tarifs de banlieue et 60 à 62 p. 100 pour les tarifs de la R. A. T. P.

Ces chiffres sont supérieurs à tous ceux que la presse avait annoncés il y a un mois, et que le Gouvernement avait d'ailleurs fait démentir à la radiodiffusion.

On avait fait allusion aussi, lors de la discussion budgétaire, à des hausses possibles intéressant Electricité de France. M. le rapporteur a indiqué que dans ce secteur également les tarifs seraient relevés. Nous aimerions avoir quelques précisions à ce sujet et ne pas apprendre ces hausses par la presse ou par la radiodiffusion.

Il est vrai que les entreprises publiques ont des besoins de financement importants et doivent procéder à de lourdes dépenses d'investissement. Mais la politique de vérité des prix tend à mettre ces dépenses à la charge des usagers, ce qui ne manquera pas de peser sur la consommation. En abandonnant ainsi la notion de service public, le Gouvernement marque surtout sa volonté de réserver le marché des capitaux à long terme en priorité aux monopoles privés.

Il est vrai qu'en ce qui concerne l'aide aux monopoles, il y a dans la politique gouvernementale une continuité absolue qui se retrouve d'ailleurs dans les différents plans. De ce point de vue, je ne dirai pas que le Gouvernement n'a pas de suite dans les idées. Je ne dirai pas non plus qu'il n'a pas de plan, dans la mesure évidemment où l'on peut planifier en économie capitaliste où de nombreux leviers échappent au contrôle du pouvoir.

Si le taux de croissance, par exemple, dépendait uniquement du pouvoir, tous les gouvernements seraient à féliciter puisque la croissance se poursuit, depuis la guerre, à peu près au même rythme. Cependant, même si des leviers lui échappent, l'Etat peut exercer une action puissante sur la conjoncture économique. Il peut aussi influencer d'une façon non négligeable sur les structures économiques par l'intermédiaire de la répartition des revenus, de la masse et de l'orientation des investissements, de la politique du crédit. Ainsi peut-il limiter le taux de croissance.

C'est dans ce sens qu'il a accentué ses efforts. Actuellement, la transformation des structures de l'appareil productif et commercial est devenue une nécessité pour la grande bourgeoisie monopoliste, mais elle entend l'effectuer principalement par la concentration monopoliste. Le développement attendu de la puissance financière qu'elle en attend doit permettre une certaine modernisation de l'appareil productif et l'amélioration de sa position sur les marchés internationaux.

La concentration constitue l'objectif central de la politique économique du Gouvernement; elle est au cœur du V<sup>e</sup> Plan qui se proposait « d'asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle de notre économie » et aussi de constituer ou de renforcer « un petit nombre d'entreprises ou de groupes de taille internationale, capables d'affronter les groupes étrangers dans les domaines où s'établit la concurrence ». Le Plan précisait que « le nombre de ces groupes devrait être très limité, souvent même réduit à un ou deux ».

La limitation du taux de croissance est un moyen non négligeable d'obtenir ce résultat.

Le Plan a fixé un taux de croissance de 5 p. 100, en deçà d'ailleurs des possibilités physiques de l'appareil de production. Les conséquences sont les suivantes : d'une part, un certain nombre d'entreprises, mises en difficulté, se voient incitées — pour reprendre une expression à la mode — à disparaître ou à se laisser absorber; d'autre part, le freinage de la production exerce son action sur le niveau des salaires.

D'après la commission des comptes de la nation, l'objectif du V<sup>e</sup> Plan ne serait pas atteint en 1967, la production intérieure brute ne devant augmenter que de 4,7 p. 100. M. le rapporteur général a rappelé que cette progression était supérieure à celle de nos voisins. Cependant, il convient d'apprécier l'évolution sur une plus longue période. Or le Bulletin général de statistiques de la Communauté économique européenne, dans son numéro 2 de 1967, note que sur la base de l'indice 100 en 1958, la production est à l'indice 207 en Italie, 181 aux Pays-Bas, 163 en République fédérale allemande, 152 en France.

Je disais donc que nous assistions au freinage du taux de croissance. Les raisons invoquées de ce rajustement en baisse sont le fléchissement des exportations, le progrès un peu moins rapide que prévu de certains éléments de la demande intérieure.

Le pouvoir aurait-il joué ici à l'apprenti-sorcier ?

Je crois qu'on doit voir dans cette baisse le résultat de la pression exercée sur les salaires, sur la consommation et sur le niveau de l'emploi. Cette politique, profitable aux grosses sociétés, défavorable à la population, a été suivie de plan en plan; entre le IV<sup>e</sup> Plan, le plan de stabilisation et le V<sup>e</sup> Plan, il existe une continuité qui a d'ailleurs été soulignée ici récemment par M. le ministre de l'économie et des finances.

Pour aboutir à ce résultat, le pouvoir dispose évidemment d'un clavier étendu, et d'abord du budget.

On connaissait déjà la politique fiscale, les privilèges scandaleux dont bénéficient les grosses sociétés capitalistes et leurs actionnaires, notamment les déductions pour amortissements, l'avoir fiscal, la rémunération des dirigeants de société. La taxe sur la valeur ajoutée va constituer également un élément non négligeable de la politique économique du Gouvernement.

D'un autre côté, les commandes passées par l'Etat en ce qui concerne l'aéronautique, l'électronique, la chimie, les constructions navales, assurent des ressources considérables aux sociétés sur crédits budgétaires.

Il existe d'autres moyens dans le cadre de la politique des prix et du crédit.

On connaît les contrats de stabilité et de programme qui réalisent, en fait, une libération progressive et contrôlée des prix demandée par le patronat sous la condition, notamment, d'exercer une pression sur les salaires.

De fait, la hausse des prix industriels a subi jusqu'à ce jour une évolution modérée : 3 p. 100. Le Plan, il est vrai, entendait la limiter à 1,5 p. 100, mais le Gouvernement s'estime satisfait si elle est inférieure à celle des pays voisins. Cette relative stabilisation semble d'ailleurs résulter davantage de la concurrence extérieure que des mesures de blocage.

La modification de la politique du crédit, l'adaptation du système bancaire permettent un meilleur drainage des capitaux vers les entreprises.

L'ensemble de ces dispositions aboutit indirectement à d'immenses transferts de revenus vers les grosses firmes monopolistes à travers les rouages et les institutions de l'appareil de l'Etat.

On fait cependant mieux en transférant directement des capitaux publics aux entreprises privées.

Citons les emprunts d'Etat ouverts par M. Giscard d'Estaing puis par M. Debré, dont le produit est réparti sous forme de prêts et dont une partie non négligeable va aux entreprises privées. C'est encore le cas aujourd'hui.

C'est le plan sidérurgique assurant 2.700 millions de francs de prêts — avec intérêt de 3 p. 100 durant les cinq premières années et de 4 p. 100 durant les vingt années suivantes — entièrement financés sur fonds publics et dont le remboursement ne doit commencer qu'en 1971.

En ce qui concerne l'électronique, c'est le plan-calcuol dont bénéficieront la Compagnie générale d'électricité, la Compagnie générale de télégraphie sans fil et Schneider, assurant pour la mise en service d'un calculateur moyen, d'une part le financement d'un marché d'études de 400 millions de francs, dont 70 millions pour 1967, d'autre part des crédits d'aide au développement, soit 40 millions. Ces crédits ne seront remboursés qu'après cinq ans et seulement en cas de succès.

L'octroi de ces crédits engage évidemment les finances publiques : il est donc curieux qu'à l'Assemblée nationale on ne puisse se procurer les textes de ces différents plans; en tout cas, je n'ai pu les obtenir des services spécialisés.

Pourquoi ces mesures ?

L'économie française se trouve placée actuellement dans des conditions nouvelles qui ne résultent d'ailleurs pas d'un libre choix, d'une quelconque volonté du pouvoir.

La révolution scientifique et technique en cours fait que, dans des domaines toujours plus nombreux, la production ne peut plus se limiter au cadre étroit des frontières. L'internationalisation progressive des forces productrices est un phénomène économique mondial. Elle se heurte cependant à la concurrence acharnée que se livrent les grosses sociétés sur les plans national et international pour la conquête des marchés. Cette concurrence est d'ailleurs exacerbée par le renforcement considérable des économies socialistes, mieux armées, par la nature même de leur régime, pour résoudre d'une manière satisfaisante le problème de la mutation des moyens techniques de production.

En ce qui concerne plus particulièrement notre pays, la désagrégation de l'empire colonial a obligé les capitalistes français à modifier leur attitude sur le plan international. Ce fait se vérifie dans la modification de la structure de nos échanges.

Notre commerce extérieur, d'ailleurs modeste, était surtout orienté vers l'empire colonial protégé; il a fallu progressivement accroître nos échanges avec l'étranger, affronter la concurrence sur le marché international. Les monopoles capitalistes français ont donc dû résoudre des problèmes assez complexes. Le traité de Rome, signé en 1957, marquait leur volonté de renforcer leur position économique et politique dans le cadre de la petite Europe.

L'échéance, c'est le 1<sup>er</sup> juillet 1968. A cette date, seront supprimés les droits de douane dans les pays du Marché commun. Cette suppression entraîne la libre circulation des marchandises, un des objectifs proclamés par le traité de Rome. C'est donc la concurrence entre les firmes des différents pays. C'est, pour reprendre une expression de M. le Premier ministre, « l'économie de marché à l'échelle internationale ».

Il faut ajouter qu'en 1968 nous assisterons à la réduction des droits de douane avec d'autres pays dans le cadre du Kennedy Round.

C'est une grande aventure, disait-il y a quelques jours à cette tribune M. le ministre de l'économie et des finances. C'est une grande aventure, à moins que ce ne soit une aventure tout court.

La faiblesse relative des firmes privées françaises est connue. Elle a d'ailleurs été confirmée dans une certaine mesure par M. le Premier ministre lors de sa déclaration à propos des pouvoirs spéciaux. M. Pompidou en tirait même argument pour appeler « à faire un grand effort d'investissement et de modernisation, favoriser les concentrations industrielles et financières, rénover l'appareil commercial aussi bien que l'agriculture ».

Cette faiblesse relative apparaît dans la structure de notre commerce extérieur qui est, dans une certaine mesure, le reflet de notre économie.

Notons d'abord que ce commerce s'est développé. Dans ce domaine, les prévisions du IV<sup>e</sup> Plan, qui paraissaient très élevées, ont été dépassées. De 1959 à 1965, le taux annuel moyen de croissance des exportations était en volume de 8,7 p. 100 contre 4,8 p. 100 de 1952 à 1958; celui des importations de 11,4 p. 100 contre 6,4 p. 100 de 1952 à 1958, alors que le IV<sup>e</sup> Plan prévoyait respectivement 7 et 7,6 p. 100.

Dans le même temps, la production intérieure brute s'élevait de 5,8 p. 100 par an. L'augmentation des exportations était donc supérieure.

Pour 1966, la situation est comparable et les résultats ont dépassé les prévisions : 10,5 p. 100 d'augmentation pour les exportations, au lieu de 8,9 p. 100; 12,5 p. 100, au lieu de 8,8 p. 100, pour les importations.

Ces chiffres, apparemment satisfaisants, appellent cependant quelques observations. Ils ne permettent pas d'apprécier le rôle réel du commerce extérieur dans l'économie française. L'influence de nos échanges sur l'économie nationale dépend de la nature des produits échangés, de même que de l'évolution des circuits géographiques et économiques du commerce extérieur.

C'est ainsi que la part des importations des pays développés est passée de 57,2 p. 100 en 1959 à 70,4 p. 100 en 1965, tandis que la part des pays en voie de développement tombait de 42,8 p. 100 à 29,6 p. 100 dans la même période.

Parallèlement, la part relative des exportations passait de 58,4 p. 100 à 74,2 p. 100 vers les pays développés, et baissait de 41,6 p. 100 à 25,8 p. 100 vers les pays en voie de développement.

Les deux cinquièmes des échanges se font maintenant avec les pays du Marché commun, dont un cinquième avec la seule République fédérale allemande.

Bien que ce mouvement soit encore atténué par le maintien de certains freins aux frontières, on constate donc, en dépit des aléas des derniers mois, que les échanges s'accroissent entre pays capitalistes avancés. Ils portent d'ailleurs essentiellement

sur des produits hautement élaborés. Mais, à la veille de l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 1968, il faut noter que le mouvement n'est pas équilibré. Les importations de produits hautement élaborés progressent beaucoup plus vite que les exportations dans ce même secteur.

Pour la période de 1959 à 1965, par exemple, le taux annuel de progression en ce qui concerne les machines et appareils mécaniques est de 17,6 p. 100 pour les importations contre 13 p. 100 pour les exportations. En ce qui concerne les machines électriques, il est de 30,5 p. 100 contre 11,1 p. 100.

La structure de notre commerce extérieur est donc préoccupante. Elle traduit les lignes de faiblesse de l'économie française par rapport à ses concurrents étrangers.

Actuellement, avec la révolution scientifique et technique en cours, la puissance économique se fonde essentiellement sur la capacité d'assurer un renouvellement très rapide du capital fixe. Il s'agit de renouveler l'appareil productif, et dans tous les secteurs de base et de pointe, même s'il est loin d'être amorti. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis la sidérurgie, par exemple, a renouvelé la quasi-totalité de ses installations fixes en deux ans.

Le problème est à la fois d'ordre financier et d'ordre technique. Or, dans ces deux domaines, la plupart des groupes privés français ont accumulé un retard certain.

La balance des brevets et licences traduit ce retard. Si, par le nombre des brevets déposés, la recherche française tient sa place dans le progrès des connaissances, les redevances payées par l'industrie française pour les licences de fabrication sont telles que notre balance est largement négative.

Ainsi se trouve posée la question de la capacité de financement de l'innovation technique qui joue un rôle de plus en plus important dans la capacité concurrentielle des économies capitalistes. Mais, en régime capitaliste, évidemment, tout se rapporte au taux de profit.

Les capitaux privés cherchent des emplois rapidement rentables, à un taux de profit élevé et garanti. Ils sont peu soucieux de s'investir dans la recherche fondamentale ou appliquée dont la rentabilité est incertaine ou aléatoire, ou dans des équipements rendus coûteux du fait de leur taille. Le problème, pour eux, est donc de les faire payer par l'Etat.

Les structures capitalistes apparaissent, avec de plus en plus d'évidence, comme un frein à la mise en œuvre de tout le potentiel national.

Le commerce extérieur permet d'ailleurs de déceler d'autres faiblesses.

M. le ministre chargé du Plan, devant la commission des finances, et M. Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, devant le Sénat, ont souligné les difficultés provenant du déficit de nos échanges. La situation pourrait, selon eux, devenir critique au point que le « clignotant » prévu par le Plan pourrait jouer d'ici quelque temps. La raison invoquée, sans doute réelle, serait la situation de nos voisins. La balance commerciale se détériore; l'espoir d'une amélioration semble maintenant se cristalliser dans une reprise attendue de l'économie de la République fédérale allemande.

Cela tendrait cependant à prouver que les industriels français n'ont pas encore réalisés les efforts de prospection commerciale et d'amélioration de la qualité des produits qui seraient nécessaires, car il est possible et souhaitable de développer encore notre commerce extérieur.

Cela souligne aussi le déséquilibre de notre économie qui serait moins sensible à la conjoncture internationale si elle était assise plus fortement sur le marché intérieur et si, en même temps qu'on développe les efforts vers l'extérieur, on cherchait à accroître les débouchés dans notre propre pays, ce qui suppose évidemment l'augmentation du pouvoir d'achat de la population. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Ce n'est pas la voie qu'a choisie avec le V<sup>e</sup> Plan le Gouvernement qui multiplie, au contraire, ses efforts pour tenter de faire face aux problèmes posés par le capitalisme français.

Ces efforts sont essentiellement portés vers le soutien aux monopoles capitalistes au détriment le plus souvent de l'immense majorité de la population. Et cette action est menée au nom de « la compétitivité, au nom de la nécessité d'abaisser les coûts de production sans toutefois porter atteinte, bien sûr, aux profits capitalistes qu'il s'agit, au contraire, de développer.

L'Etat agit d'une façon à la fois massive et sélective au niveau des structures économiques elles-mêmes. Il se substitue aux sociétés défaillantes pour tout ce qui ne présente pas un caractère immédiat de rentabilité.

Ainsi, d'une manière directe ou indirecte, l'Etat des monopoles tend à assurer un surcroît de capitaux, voire à financer la production des entreprises capitalistes.

Certes, hormis le commerce extérieur, le Plan a été à peu près respecté. Le mouvement de concentration qu'a cessé de

s'intensifier depuis la dernière guerre s'est accru plus vite encore depuis 1959 et connaît un rythme plus grand depuis un an.

On assiste maintenant au rapprochement, voire à la fusion de très grands groupes entre eux, et non plus seulement à l'absorption des plus petits. Le nombre de situations de quasi-monopole s'élève et concerne d'une façon générale toutes les branches les plus avancées, porteuses des techniques de pointe, ainsi que les banques.

A côté de ces opérations spectaculaires, on pourrait citer des dizaines de milliers d'opérations d'envergures diverses. Dans l'industrie, plus d'un milliard d'opérations de fusion sont réalisées chaque année. En 1964, près de 4.500 faillites ont été enregistrées.

Dans l'agriculture, près de 500.000 exploitants ont disparu de 1955 à 1963. Dans le commerce, les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 10 millions de francs représentaient 28 p. 100 du chiffre d'affaires total en 1960; le pourcentage atteignait 46 p. 100 en 1963.

On le voit, depuis 1955 le processus de monopolisation s'est accéléré en raison de l'intervention de l'Etat. Cette monopolisation accrue s'est accompagnée d'une rapide transformation des forces productrices, avec d'ailleurs un développement inégal suivant les branches.

M. le ministre de l'économie et des finances nous invitait à considérer aussi « qu'il y a des régions en expansion et qu'elles sont aussi nombreuses que les régions en difficulté ». Ce que nous retiendrons, c'est le bilan, lequel se traduit par 300.000 personnes sans emploi, alors que, dans le même temps, la semaine de travail atteint 46,7 heures en moyenne.

Le chômage a pris une si grande extension, il suscite une telle inquiétude dans la population que le Gouvernement a dû en tenir compte. Mais il ne peut cacher que le chômage entre dans le cadre du Plan et qu'il permet de faire pression sur les salaires et d'accroître par conséquent les profits.

Les rapports officiels notent que l'évolution des salaires réels a été ralentie à partir de 1964. Evidemment, il faut manipuler avec beaucoup de prudence les statistiques officielles en la matière. Car la catégorie « salaires » regroupe des personnes assez diverses et les moyennes masquent les différences considérables qui peuvent exister entre les types de salaires, suivant la qualification, le sexe et l'âge.

Néanmoins, observons que les statistiques officielles retiennent un ralentissement de « l'augmentation » des salaires.

La revue *Etudes et conjoncture*, dans son dernier numéro, étudie la structure des salaires pour 1965 suivant les déclarations des employeurs. Il en résulte que plus du quart des ouvriers et plus du cinquième des employés à temps complet gagnaient, en 1965, moins de 500 francs par mois.

Un rapide calcul permet de dire que près de quatre millions de salariés ne gagnent pas 600 francs par mois actuellement.

Soulignons le fait que cette situation serait encore plus grave sans la lutte des salariés, qui ont mené et mènent des actions offensives nombreuses et souvent couronnées de succès contre les prétentions du patronat et du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Le plan de stabilisation a été présenté en 1963 comme un moyen adapté au processus d'ouverture des frontières, comme un moyen de faire face à la concurrence.

Il a été abusivement présenté à l'opinion comme un moyen de lutte contre l'inflation. Je dis « abusivement » parce que les causes réelles de l'inflation subsistent et s'amplifient sous la forme de dépenses improductives et notamment celles consacrées à la force de frappe, le gonflement du crédit, la suraccumulation du capital provoquée, en particulier, par l'autofinancement. En fait, le plan de stabilisation devenait un moyen de lutte contre les salariés.

Le rapport de la commission des comptes de la nation pour 1965 précisait : « Au total, considérés dans leur masse annuelle, les revenus disponibles des ménages ont été inférieurs de sept milliards à ce qu'ils auraient été s'ils avaient augmenté autant entre 1963 et 1964 qu'entre 1963 et 1962, ce qui est entièrement dû au ralentissement des salaires et transferts en provenance des administrations et aux impôts prélevés par elles ».

La pression fiscale a, en effet, été accrue sur l'ensemble des masses laborieuses par le truchement des impôts indirects et de l'imposition directe, en premier lieu de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

En définitive, du traité de Rome il n'aura été retenu que les dispositions intéressant les grosses sociétés. Son préambule fixait comme but essentiel aux efforts des pays signataires « l'amélioration des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples ». Les principes énumérés à l'article 2 prévoient « un relèvement accéléré du niveau de vie ».

Or 1.680.000 travailleurs sont actuellement sans emploi dans les six pays du Marché commun.

Le titre III de la « Politique sociale » stipulait à l'article 17 : « Les Etats membres conviennent de la nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre, permettant leur égalisation dans le progrès ». On sait que la tendance est, au contraire, au nivellement par le bas.

Quant à l'article 119 qui prévoyait « l'égalité entre les salaires féminins et masculins dans les différents pays », il est inutile de préciser qu'il est resté lettre morte.

Que sont devenues les déclarations de M. Hallstein et de M. Jean Rey suivant lesquelles « le niveau de vie des travailleurs français serait amélioré par le Marché commun » ?

Avec la demande de pleins pouvoirs et les menaces qu'elle comporte contre la sécurité sociale, le dixième anniversaire du traité de Rome aura même été marqué en France par une agression contre les droits sociaux des travailleurs.

Il est évident que nous proposons une politique toute différente. Au lieu de tout subordonner aux intérêts des monopoles, comme le fait le Gouvernement, notre politique est, au contraire, dirigée vers la satisfaction des besoins de la population.

Les objectifs sociaux que nous nous fixons pourraient être regroupés sur trois plans.

D'abord, celui des conditions de travail et du pouvoir d'achat : augmentation générale des salaires, traitements et retraites ; suppression des bas salaires et des abattements de zones ; réduction progressive du temps de travail ; indemnisation du chômage partiel ; création de nouveaux emplois ; amélioration des revenus des paysans travailleurs ; défense et amélioration de la sécurité sociale et des prestations familiales.

Ensuite, celui des équipements sociaux et des besoins collectifs : réforme démocratique de l'enseignement ; politique démocratique du logement, de la santé publique, des loisirs et de la culture ; mesures répondant aux besoins des collectivités locales et des régions sous-développées.

Enfin, celui des droits des travailleurs et des promotions sociales particulières : libertés syndicales, droits des travailleurs dans l'entreprise, promotion des femmes, de la jeunesse, des personnes âgées.

Tous ces problèmes ont déjà été évoqués et le seront encore à cette tribune par les représentants du groupe communiste.

Ces mesures s'insèrent dans une politique d'expansion harmonisée dans l'intérêt des travailleurs et dans un plan de développement économique et social établi démocratiquement qui stimulerait l'économie française.

L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat doit s'inscrire dans la planification démocratique et doit être coordonnée avec les autres éléments de la croissance après accord des syndicats.

Elle conditionne en partie les droits des travailleurs au logement, à la culture, aux loisirs, à la santé.

La réduction du temps de travail doit être, elle aussi, coordonnée avec les progrès de la productivité et les objectifs du Plan. Mais le Plan ne peut pas être soumis, comme il l'est, au contrôle des monopoles. Donc l'un des moyens de notre politique, c'est la démocratisation des instruments classiques de la politique économique et notamment le budget, la fiscalité, le crédit.

Par exemple, pour consacrer davantage au logement social, aux écoles, aux hôpitaux, il faut évidemment débarrasser le budget de l'Etat des dépenses improductives, en premier lieu celles qui sont liées à la force de frappe.

Cela cependant ne suffit pas. Le relèvement du niveau de vie permettrait d'augmenter les ressources publiques sans accroître forcément la part du budget dans le revenu national.

Une réforme fiscale démocratique permettrait, en outre, d'alléger le poids des impôts frappant les petits et moyens contribuables et de dégager des ressources en prélevant davantage sur les grosses sociétés.

Ces mesures sont cependant insuffisantes. On ne peut, par exemple, se contenter de reporter purement et simplement les crédits de la force de frappe inscrits dans le V<sup>e</sup> Plan au compte des divers objectifs sociaux : pouvoir d'achat, logement, enseignement, etc., que je viens de citer.

Certes, les économies qu'entraînerait la suppression de la force de frappe joueraient un rôle important dans la nouvelle orientation budgétaire alors que les dépenses gaullistes pèsent sur les investissements sociaux.

Mais la reconversion et le développement nécessaires d'une puissante industrie nucléaire — aérospatiale notamment — entraîneront d'importantes dépenses de type public, bien plus importantes que les dépenses militaires actuelles.

D'autre part, il est nécessaire que ces progrès escomptés bénéficient aux objectifs sociaux au lieu de contribuer à l'enrichissement privé sur les fonds publics.

Or, il est vain de songer à répartir les richesses produites par les travailleurs si une part importante reste entre les mains des monopoles privés.

C'est pourquoi nous proposons la nationalisation des grands monopoles privés. Nous allons ainsi plus loin que M. Debré qui a préféré, lui, s'arrêter en chemin. Parlant du plan sidérurgique, par exemple, il disait qu'il constituait une solution moyenne entre le laisser-faire et la nationalisation, alors que cette solution moyenne permet aux monopoles de s'enrichir sur les fonds publics.

De même le plan calcul laisse à la charge de l'Etat la partie la plus coûteuse pour réserver les hauts profits aux sociétés.

Dans le partage, on le voit, c'est l'Etat, donc en définitive les contribuables, qui font les frais. Mais chacun sent bien qu'il y a là quelque chose de choquant et d'injuste.

Hommage du vice à la vertu, le pouvoir des monopoles ne fait pas fi des entreprises nationales. La coopération franco-britannique pour la construction du *Concorde* repose sur Sud-Aviation et sur la S.N.E.C.M.A. La construction de la centrale nucléaire en Catalogne repose d'abord sur E.D.F. et sur le commissariat à l'énergie atomique. L'important accord de fourniture de machines et d'outillage conclu avec l'U.R.S.S. repose sur Renault. Si l'on ajoute la S.N.C.F., Air France, les Houillères de France et leurs multiples filiales en matière de carbochimie, on a la preuve que le secteur nationalisé se révèle déjà le plus apte à soutenir la compétition et à servir la coopération internationale.

En quelque sorte, il constitue déjà un des moyens essentiels de l'application du plan. Que ne ferait, par conséquent, un gouvernement démocratique ?

Nous estimons donc qu'il ne faut pas s'en tenir là et que la nationalisation des monopoles est une condition de l'application d'un plan de développement économique et social, en même temps d'ailleurs qu'un moyen de sauvegarde du pouvoir démocratique.

Nous proposons d'abord la nationalisation des grandes banques non encore nationalisées, banques d'affaires et banques de dépôts, encore que la différence entre elles tende à s'atténuer, à la suite des mesures qui ont été prises l'année dernière.

Nous proposons également la nationalisation du crédit, ce qui implique évidemment la mainmise complète de la nation sur les institutions financières semi-publiques, tel le Crédit national, et sur les principales ramifications des banques d'affaires, notamment les sociétés d'investissement et les sociétés de développement régionales.

Dans l'application d'un plan démocratique, ces mesures permettraient d'échelonner les investissements nécessaires, en particulier les investissements productifs dans les entreprises publiques, en utilisant toutes les possibilités de crédit, public et privé.

Mais nous proposons également la nationalisation des monopoles industriels, notamment les industries d'armement, la sidérurgie, l'industrie chimique, l'industrie pétrolière, l'électronique, les constructions aéronautiques et spatiales.

Certes, la concentration des entreprises est inscrite dans les lois de l'économie. C'est une nécessité objective, mais cette concentration doit-elle s'opérer au profit des monopoles capitalistes comme c'est le cas actuellement, ou au profit de l'ensemble de la nation ? Se réalisera-t-elle, comme c'est le cas actuellement, en écrasant à la fois les ouvriers dans leurs ressources, les petits paysans, les commerçants, les artisans dans leur existence même, ou s'effectuera-t-elle selon un aménagement harmonieux du territoire, tenant compte de l'existence de travailleurs, d'une paysannerie, d'un artisanat, d'un commerce, d'une petite industrie qu'il faut aider ?

Se fera-t-elle contre ou avec le consentement des forces vives de la nation ?

Nous choisissons la voie favorable non à une minorité mais à la quasi-majorité de la population. Cette voie, c'est celle qui permettra de réaliser l'union des forces démocratiques, c'est celle à laquelle nous convie l'ensemble des forces populaires, c'est celle qui, en définitive, triomphera. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Duffaut. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

**M. Henri Duffaut.** Monsieur le président, monsieur le ministre, « l'impasse, ce mot emprunté au langage des tripots, est définitivement condamné... » « Le déficit du budget est égal à zéro. Son équilibre doit être minutieux et sincère. L'équilibre recherché en 1964, obtenu en 1965, sera définitivement confirmé en 1966. Cet équilibre devrait avoir un caractère institutionnel et il faudrait le consacrer par une loi constitutionnelle, engageant et liant étroitement tous les gouvernements présents et à venir... » « La croissance du budget ne doit pas être plus rapide que celle de la production intérieure brute. Les dépenses budgétaires ne doivent pas être couvertes par l'emprunt ou par des ressources

de trésorerie... ». « Un collectif est un compte de régularisation, il ne doit comporter aucune dépense supplémentaire, à l'exclusion de simples ajustements de crédits... ».

**M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission.** Quelles belles citations !

**M. Henri Duffaut.** « Pour éviter des dépenses nouvelles en cours d'année, il suffit de le décider... ».

Toutes ces citations sont empruntées à l'excellente anthologie des déclarations gouvernementales que constitue le *Journal officiel* de la République française (*Rires et applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste*), et principalement aux déclarations de l'ancien ministre des finances, aujourd'hui président de la commission des finances, qui, à l'époque, nous reprochait d'ailleurs de les accueillir avec un aimable scepticisme.

Je lui laisse le soin d'apprécier si ce scepticisme était fondé ou non car ou bien les doctrines du ministre des finances de l'époque ont beaucoup évolué, ou bien de sérieuses divergences doctrinales doivent aujourd'hui l'opposer à son successeur. (*Rires et applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Quant à nous, nous sommes bien obligés d'enregistrer les différences qui existent entre vos théories et la pratique. Déjà, le budget de 1965 n'était qu'en imparfait équilibre. Quant à celui de 1966, il ne l'était pas du tout.

Le collectif de décembre comportait 3.537 millions de francs de dépenses nouvelles couvertes à concurrence de 1.500 millions par des emprunts et, pour le surplus, par ce que l'on désigne pudiquement sous le nom de ressources de trésorerie.

Nous avons d'ailleurs rappelé que si le budget avait été présenté selon le mode de 1963, ce déficit aurait été en réalité de 7 ou de 8 milliards.

L'impasse est comme le géant Antée : en touchant terre, elle reprend une nouvelle vigueur.

Quant au budget de 1967, il n'était pas déjà davantage en équilibre et nous l'avions souligné lors de la discussion de la première partie de la loi de finances. D'ailleurs, M. le ministre de l'économie et des finances, avec une réelle probité intellectuelle, l'avait reconnu en admettant qu'il restait à régler le problème des services publics et celui de la sécurité sociale. Celui des services publics vient d'être réglé dans le sens que vous connaissez et que notamment les travailleurs ont pu apprécier.

Aujourd'hui, ce n'est plus la minutie qui est de rigueur, c'est la sévérité. Nous sommes invités à voter sans plus attendre un collectif, faute de quoi la sécurité sociale serait contrainte de fermer ses guichets dans quelques semaines.

Ce déficit ne vous était pas inconnu puisque vous l'avez artificiellement provoqué en 1963 par l'article 9 de la loi de finances, et en 1964 par des dispositions semblables en opérant des transferts de dépenses du budget de l'Etat au budget social.

Nous avons contesté le principe de ces transferts et fait observer d'ailleurs qu'ils ne correspondaient qu'à des artifices permettant sur le papier une réduction de l'impasse en 1964 et sa suppression en 1965.

On nous avait répondu et expliqué à l'époque que le budget social constitue un tout et qu'il devait enregistrer l'ensemble des recettes aussi bien que l'ensemble des dépenses sociales. Mais notre argumentation devait quand même avoir une certaine valeur puisque mardi dernier, à la commission des finances, M. le ministre de l'économie et des finances a déclaré qu'il envisageait de retransférer certaines dépenses du budget social au budget de l'Etat.

Je ne comprends pas que ce problème de la sécurité sociale n'ait pas été réglé plus tôt. Après avoir artificiellement créé ce déficit, vous l'avez masqué pendant plus d'un an par des mesures d'ordre tel le raccourcissement presque excessif des circuits de circulation des fonds collectés.

Mais, dès le début de l'année 1965, au mois de mars exactement, ému par l'ampleur du déficit et à un moment où vous en contestiez encore, devant nous, sinon l'existence, du moins le montant, vous avez chargé deux commissions d'étudier cette question de la sécurité sociale.

Ces commissions vous ont fait part de leurs conclusions, si mes informations sont exactes, au mois de mai 1966.

Pourquoi avez-vous laissé se développer et même pourrir la situation pendant plus d'un an sans intervenir ? (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Pourquoi n'avez-vous pas saisi l'Assemblée précédente qui était singulièrement plus commode que celle-ci, et qui se serait

fait un plaisir d'examiner vos projets et, certainement, de les voter ?

Pourquoi, par vos ordonnances, dessaisissez-vous le Parlement actuel, qui n'a pas encore eu l'occasion de manifester sa volonté, alors qu'en bonne logique c'est le Gouvernement lui-même qui, en raison de son immobilisme prolongé, devrait être dessaisi ? (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Une dernière remarque : M. Paquet, dans ce souci de clarté, de sincérité, de vérité qui anime son groupe, avait demandé que la somme de trois milliards inscrite dans ce collectif ait le caractère d'une ouverture de crédit et non d'une avance.

Bien entendu, cette proposition ne pouvait avoir qu'un caractère constructif car je ne doute pas de la pureté des intentions de M. Paquet, pas plus que de son attachement au Gouvernement. Mais, sans vouloir davantage sonder ses intentions, il faut bien reconnaître que notre collègue avait raison.

Employer le mot « avance » suppose qu'on escompte le remboursement de cette « avance ». Or vous savez comme moi, mieux que moi, monsieur le ministre, qu'elle ne sera jamais remboursée.

Le déficit prévisible en 1968 est, avez-vous dit, de quatre milliards. Vous ne comptez pas le faire disparaître dès l'année prochaine. Certes vous envisagez une majoration des cotisations ouvrières — peut-être d'un milliard de francs — patronales, peut-être d'un autre milliard de francs, et une réduction des avantages sociaux, peut-être d'un milliard de francs également. Il faudra bien, en effet, que vous nous proposiez des solutions.

Mais vous savez que ces solutions ont un corollaire : une diminution du pouvoir d'achat. Or dans la molle conjoncture que nous connaissons, vous ne la désirez pas. C'est pourquoi vos mesures seront étalées sur plusieurs années.

Non seulement vous n'amortirez pas l'avance demandée aujourd'hui, mais vous serez bien obligé d'en consentir de nouvelles.

Certes je comprends vos préoccupations. En employant ce terme « avance », vous évitez d'officialiser l'impasse et vous vous dispensez de gager la dépense par une recette dont la qualité ne saurait être que médiocre. Je reconnais que votre situation est difficile. Vous avez prononcé des condamnations sévères des régimes précédents. Vous avez stigmatisé la politique qu'ils pratiquaient, alors qu'en fait elle se justifiait : pour notre part, nous avions voulu assurer la restauration prioritaire d'une économie détruite par cinq années de guerre ! (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

Aujourd'hui l'impasse a des origines bien différentes : un excès des dépenses stériles que nous n'avons cessé de condamner, la croissance insuffisante, très au-dessous des prévisions du Plan, de notre production.

Vous nous avez reproché l'inflation, mais cette inflation était, malgré tout, dans l'expansion alors que ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est l'inflation dans la récession. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En effet, aujourd'hui votre budget est devenu inflationniste. En nous le présentant au mois d'octobre dernier, vous aviez observé que l'augmentation des dépenses publiques au taux de 11 p. 100 équivalait à la progression de la production intérieure brute, à raison d'une croissance de 5,3 p. 100 en volume, d'une hausse des prix de 2,4 p. 100 et, pour le surplus, d'un rattrapage motivé par une insuffisante évaluation des mêmes données en 1966. Certes, ce troisième volet du triptyque était déjà illusoire.

Mais aujourd'hui, alors que vous majorez la dépense budgétaire de près de 3 p. 100, vous ramenez la progression en volume de la production à 4,7 p. 100, taux qui vient d'être arrêté par la commission des comptes de la nation.

C'est d'ailleurs et vous le savez, monsieur le ministre, une analyse exagérément optimiste et je suis persuadé que vous serez très satisfait si, en fin d'année, cet indice atteint 4 p. 100.

Ce budget est donc inflationniste et c'est une critique qui s'ajoute à celles que nous avons formulées en octobre 1966. Nous avons regretté des dotations insuffisantes de divers chapitres budgétaires comme l'éducation nationale, le logement, les postes et télécommunications, les routes, la santé. Nous avons critiqué aussi le poids excessif de l'impôt sur les personnes physiques ; nous nous étions élevés contre la limite trop basse de la première tranche, le défaut d'élasticité des tranches suivantes, la faiblesse de la décote, l'insuffisance de la déduction forfaitaire de 20 p. 100 accordée aux salariés et aux retraités.

Le budget de 1968 nous sportera-t-il de plus grandes satisfactions ? Vous devez en effet, faire face à des charges nouvelles alors que l'augmentation de la production est ralentie. Allez-vous créer, ainsi qu'il est probable, huit ou dix milliards de francs d'impôts nouveaux pour assurer l'équilibre budgétaire ? Ou bien envisagez-vous de restaurer l'impasse, ce que vous semblez annoncer en reprenant cette distinction, qui semblait défunte, entre les dépenses du dessus et du dessous de la ligne ?

Allez-vous combiner — ce qui est plus probable — les deux méthodes ? Mais alors, et dans cette situation incertaine, était-il opportun, tous les autres motifs gardant leur valeur, d'appliquer dès 1968 la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée ?

Vous le savez, la nouvelle loi comprend des facteurs de baisse et des facteurs de hausse. Les facteurs de baisse ont un caractère subjectif, lié à la personne des contribuables imposés, ou circonstanciel, lié à la nature des déductions opérées. Il ne joueront pas ou ils joueront peu dans une conjoncture vigoureuse. En revanche, les facteurs de hausse, conséquence de l'élévation de certains taux ou de la taxation de denrées jusqu'à présent exonérées, auront tendance à jouer pleinement même dans une conjoncture molle.

Si la conjoncture est vigoureuse, vous devez redouter la hausse des prix avec toutes ses conséquences psychologiques. Si la conjoncture est empreinte de faiblesse, vous devrez craindre une aggravation du problème de l'emploi. En fait, vous naviguez dans un chenal très étroit, aussi étroit et dangereux que le canal de Suez peut l'être pour les soldats nassériens.

Mais si la situation financière n'est pas bonne, c'est parce que la situation économique ne l'est pas davantage.

Examinons-en les diverses données.

Parlons en premier lieu de l'emploi. Son niveau n'a jamais été aussi médiocre. L'indice par rapport à juillet 1964 marque une baisse alors que chaque année la main-d'œuvre disponible en raison de l'évolution démographique s'accroît de 1 p. 100, c'est-à-dire de 200.000 unités. Le nombre des sans-emploi, calculé à partir des demandes insatisfaites, dépasse certainement 350.000 et ne doit pas être très loin de 400.000.

On se rapproche ainsi d'un premier clignotant d'alerte.

La situation de l'emploi est particulièrement grave dans certaines branches de l'économie et dans certaines régions, notamment la région Provence-Côte d'Azur, où la proportion de chômeurs est plus élevée que dans l'ensemble de la France.

Comment d'ailleurs en serait-il autrement ? Si la production en volume a progressé de 5 p. 100 en 1966, elle n'avait pas rattrapé le retard pris en 1965 où elle n'avait augmenté que de 2,4 p. 100. Pour 1967, vos perspectives de progression, nous venons de le constater, ont été ramenées de 5,3 à 4,7 pour 190 et vraisemblablement, nous le disions tout à l'heure, elles ne dépasseront pas 4 p. 100.

L'année 1968 ne se présente pas sous de meilleurs auspices. Les perspectives, d'ailleurs trop modestes du V<sup>e</sup> Plan en égard aux investissements à réaliser, ne seront pas atteintes.

Quant à la production industrielle, sans le bâtiment, elle n'a, depuis près d'un an, pratiquement pas bougé. Elle se situait à l'indice 152 au mois de juillet-août ; elle restait à l'indice 153 au mois de novembre et elle est toujours à l'indice 154.

En cette matière, le clignotant d'alerte se déclenche quand le taux de la progression pendant trois mois consécutifs par rapport aux résultats constatés au cours des trois mois correspondants de l'année précédente, n'atteint pas 2 p. 100.

Nous n'en sommes plus aujourd'hui très loin et si l'on considérait certains secteurs nous aurions déjà franchi ce seuil.

Est-il besoin de rappeler la situation de la métallurgie, qui devrait produire 22 millions de tonnes d'acier par an et dont la production reste au-dessous de 20 millions de tonnes ?

Est-il besoin de rappeler la situation des secteurs particulièrement déprimés des textiles et du cuir, l'essoufflement même de la production automobile, jadis secteur de pointe ?

Est-il besoin de rappeler la situation du bâtiment : 422.000 logements mis en chantier en 1966, soit 5 p. 100 ou 22.000 de moins qu'en 1965, 7.000 de moins qu'en 1964 ?

Circonstance aggravante : de nombreux candidats à un logement, dit social, le refusent, non point parce que leur besoin d'appartement a disparu, mais parce que le prix du loyer est trop élevé, ou plus exactement parce que leur pouvoir d'achat est insuffisant. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Faut-il rappeler l'erreur que constitue la construction des immeubles à loyers normaux, les I. L. N. ? Celle-ci met à la disposition des candidats à un logement des appartements au prix de 550 francs par mois pour un F 4. Faut-il rappeler également les erreurs d'une politique qui a abouti à la construction de logements qui ne trouvent ni acquéreurs ni locataires ?

Cette atonie de l'économie a des conséquences très graves sur le plan du commerce extérieur.

Nos exportations stagnent ; les objectifs du Plan ne sont pas atteints. Les importations sont couvertes à moins de 90 p. 100 par les exportations. M. le ministre chargé de l'exécution du Plan nous a récemment informés qu'à partir du mois de juillet prochain le clignotant d'alerte se déclencherait et fonctionnerait au moins jusqu'au mois de décembre prochain. A quoi correspondait ce terme de décembre ?

Au délai nécessaire pour qu'apparaisse l'efficacité des mesures prises par le Gouvernement pour mettre fin à cette situation défavorable ? Nullement. On pense simplement qu'en décembre prochain la conjoncture allemande s'améliorera et l'on espère que cette reprise aura des effets bénéfiques sur la nôtre puisque l'Allemagne absorbe 25 p. 100 de nos ventes à l'étranger.

Ceci me rappelle que peu de temps après la mise en œuvre du plan de stabilisation, j'avais manifesté des inquiétudes concernant le déséquilibre des comptes du commerce extérieur.

On m'avait opposé un redressement pourtant circonstanciel de ces comptes puisqu'il était dû, ainsi que je l'avais fait remarquer, à une grève de la sidérurgie américaine et précisément à la haute conjoncture allemande.

Le gouvernement avait contesté notre analyse ; aujourd'hui, par une heureuse et nouvelle évolution de sa pensée, cette analyse devient celle du Gouvernement au moment précis où elle a cessé d'être valable.

Il n'est pas certain que le redressement de l'économie allemande ait les effets attendus car enfin les importations belges se sont sensiblement accrues en 1966 ; les importations américaines plus encore puisqu'elles ont augmenté de 20 p. 100 de 1965 à 1966, principalement, d'ailleurs, en raison de la crise du Viet-Nam.

Or dans ces deux pays, notre force de pénétration ne s'est nullement améliorée, notamment aux États-Unis où nos exportations restent stationnaires et couvrent à peine la moitié de nos importations. Encore serait-il heureux, paraît-il, pour nous, que la guerre du Viet-Nam, si néfaste à bien des égards, constitue un handicap pour l'économie américaine.

De toute manière, je trouve décevant que l'espérance du redressement de notre commerce extérieur en vienne à reposer sur l'évolution de l'économie allemande vers sa prospérité.

En entendant M. le ministre chargé de l'exécution du Plan, certains vers de Victor Hugo sur le soir d'une bataille me revenaient en mémoire : « Faites donner la garde, la garde, espoir suprême et suprême pensée ». Et je voyais M. Marcellin, avec ou sans le petit chapeau, disant : « Faites donner l'Allemagne, l'Allemagne, espoir suprême et suprême pensée ». (Sourires.)

Mais en même temps une autre association d'idées se faisait dans mon esprit entre le Waterloo militaire du poète et le Waterloo économique et financier du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

En fait, on ne saurait attacher une importance assez grande à la situation du commerce extérieur car il mesure exactement le degré de compétitivité de notre économie.

Le ralentissement de nos exportations démontre qu'il n'est pas très grand et c'est inquiétant au moment où se prépare l'échéance du Marché commun.

Comment en serait-il autrement ? L'insuffisance de nos investissements est telle que notre productivité ne s'améliore que lentement et imparfaitement.

Le niveau des prix dépasse toutes les prévisions gouvernementales. Et, de nouveau, j'aurai recours à l'anthologie.

Je vous rappellerai vos déclarations en matière de prix : une hausse de 2 p. 100, c'est déjà de l'inflation, car cela correspond en trente ans à une réduction de moitié du pouvoir d'achat de la monnaie. Nous devons tendre à une hausse annuelle de 1 p. 100 ; nous aurons un franc centenaire. La bonne exécution du V<sup>e</sup> Plan repose sur une augmentation de 1,5 p. 100 par an.

Toutes ces hypothèses de travail me paraissent définitivement abandonnées. La hausse des prix a atteint 2,8 p. 100 en 1966. En 1967, elle sera au moins égale et, à mon avis, supérieure, surtout si je me réfère à la majoration des coûts des services publics intervenue hier.

Encore ce résultat n'est-il atteint que parce que la mollesse de la conjoncture dans de nombreux secteurs de l'économie exerce une action dépressive sur les prix.

Cette action paraît malheureusement devoir se prolonger. Pourquoi ? Parce que les mesures prises par le Gouvernement pour relancer l'économie et les investissements ont été d'une technicité tellement compliquée, tel le crédit d'impôt, qu'elles n'ont eu aucun impact psychologique.

Parce que d'autres mesures ont un caractère sectoriel permettant parfois le maintien artificiel de structures périmées sans profit pour l'ensemble de l'économie.

Dans la région que je représente, en raison d'un abaissement du niveau de la nappe phréatique, on a opéré des réalimentations artificielles de cette nappe. On a enregistré un résultat positif au point précis de réalimentation qui, sur l'épure, est entouré de cercles concentriques correspondant à l'effet rapidement décroissant de cette opération.

Ainsi se caractérise la politique de relance du Gouvernement : des mesures sectorielles parfois, mais pas de programme d'ensemble !

A notre avis, il aurait fallu — l'expérience en a été faite dans de nombreux pays — stimuler l'économie par un allègement sensible et général de la fiscalité, et par une élévation du pouvoir d'achat des consommateurs.

A plusieurs reprises, on a eu l'occasion de constater dans ces pays, notamment en Hollande, en Allemagne fédérale, aux Etats-Unis et au Japon, que de telles mesures se traduisaient rapidement par une reprise de la consommation, des investissements, par une augmentation de la productivité mettant en échec la hausse des prix, par un accroissement des recettes fiscales compensant, et au-delà, les dégrèvements accordés.

Cette thèse a toujours été accueillie avec un aimable scepticisme, pour reprendre une expression de M. Giscard d'Estaing. Je constate cependant qu'elle fait son chemin puisque, mardi dernier, à la commission des finances, M. Lepage, représentant de la majorité, la reprenait à son compte.

Considérée dans son ensemble, la politique suivie par le Gouvernement est, à notre avis, incapable d'assurer l'avenir économique et social du pays.

Certes, le projet de loi de finances rectificative pour 1967 n'exigeait peut-être pas un grand débat économique et financier. C'est pourtant ce qu'on nous avait annoncé hier. Puis la doctrine a évolué et ce débat se résout en un simple vote sur deux articles que nous connaissons bien.

En réalité, le « collectif » budgétaire ne peut être séparé de l'ensemble de la politique économique et financière du Gouvernement.

C'est pour ce motif que le groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, donnant à son vote le sens d'une désapprobation de cette politique, ne votera pas le projet de loi de finances rectificatives pour 1967. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à seize heures trente, deuxième séance publique...

**M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances.** Je souhaiterais, monsieur le président, que la séance commence à dix-sept heures.

**M. le président.** L'Etat d'avancement de la discussion permet de vous donner satisfaction, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je vous en remercie, monsieur le président.

**M. le président.** En conséquence, aujourd'hui, à dix-sept heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificatives pour 1967 (n° 272). (Rapport n° 273 de M. Rivain, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.) ;

A partir de 17 heures 30, prise d'acte d'une motion de censure (application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en deuxième lecture, après déclaration d'urgence, du projet de loi l'autorisant, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre économique et social.

Eventuellement, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures cinquante-cinq minutes.)

*Le Chef du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*  
VINCENT DELBECCHI.